

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



affiché 12/06/24

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 - 133

Nomenclature @CTES : Finances / Subvention

SUBVENTIONS**MODERNISATION DU CINEMA-THEATRE VIA L'ACQUISITION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le dispositif d'aide « cinéma et audiovisuel - aide à la modernisation des salles et de circuits itinérants » proposé par la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Considérant la volonté de la collectivité de finaliser la modernisation de la salle de cinéma-théâtre en acquérant de nouveaux équipements ;
- Considérant la volonté de la collectivité de proposer aux spectateurs une expérience optimale ;
- Considérant le plan de financement prévisionnel, hors taxes, suivant :

Dépenses :

Acquisition d'un amplificateur pour passage en 7.1 :	54 310.40 €
Remplacement des trois enceintes principales :	6 744.00 €
Remplacement du projecteur et du serveur intégré :	53 276.00 €
<i>Total dépenses :</i>	60 566.00 €

Financements :

Région BFC (50 %)	30 283.00 €
<i>Total des subventions (50%) :</i>	30 283.00 €
 Autofinancement (50%)	 30 283.00 €

DECIDE

- De solliciter une aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour un taux maximum de 50% ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 11 juin 2024

Pour extrait conforme,
 Cédric CLECH
 Maire de Tonnerre

